

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2025

N° 25/021

JD/RJ/SG/SA

### Objet : Affectation des résultats comptables de 2024 sur le budget primitif 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents : 8**

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

#### **Absent représenté : 4**

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,  
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,  
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,  
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

#### **Absents excusés : 7**

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT

**Secrétaire de séance** : M. Michel BRUNET

Le président propose aux membres du conseil d'administration de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2024 sur le budget primitif 2025.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 24/019 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° 25/020 du 11 mars 2025 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2024 ;

Considérant le compte administratif et le compte de gestion dont les résultats concordent ;

Par délibération n° 25/019 du 11 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024, le conseil d'administration a approuvé les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice	3 244 106,02€
Dépenses de ce même exercice	2 750 494,85€
Excédent de fonctionnement 2024	493 611,17€
Excédent antérieur	1 471 308,13€
<b>Total des recettes</b>	<b>1 964 919,30€</b>

**Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice	209 154,66€
Recettes de l'exercice	93 321,04€
Déficit de l'exercice	115 833,62€
Excédent antérieur	42 527,24€
Solde négatif	73 306,38€

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 12 voix pour :

- ✓ **Décide** de prélever la somme de 73 306,38 € sur l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à la somme de 1 964 919,30 € et de l'affecter à la section d'investissement pour couvrir son déficit.

Le solde de 1 891 612,92€ est maintenu en section de fonctionnement dans « Résultat de fonctionnement reporté »

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.